

Motion adoptée par le Conseil d'administration  
de l'Uriopss Île-de-France  
21 septembre 2021

*Pénurie des métiers de l'humain : les solidarités en danger !*  
*Mobilisation nationale Mercredi 6 octobre*

Depuis plusieurs années, l'Uriopss Île-de-France et l'ensemble des acteurs privés non lucratifs de la santé et des solidarités alertent sur les difficultés de recrutement, l'insuffisance des rémunérations et la fatigue croissante des équipes dans un contexte de transformation des besoins et des pratiques.

A la suite de la crise sanitaire, la situation est devenue aujourd'hui critique. **En Île-de-France, c'est la pérennité d'activités de soins et d'accompagnement qui est menacée alors que les personnes vulnérables en ont un besoin quotidien.**

En effet, devant l'impossibilité de recruter des professionnels pour les faire fonctionner, **des structures n'ont d'autre choix que fermer tout ou partie.** En voici quelques exemples récents :

- Fermeture de services au sein d'un hôpital parisien imposant le report d'interventions chirurgicales ;
- Fermeture d'une MAS externat en Essonne par manque de personnel éducatif (12 places) ;
- Fermeture partielle d'un EAM en Essonne par manque de personnel infirmier (40 places) ;
- Baisse de la capacité d'accueil d'une MECS dans les Hauts-de-Seine ;
- Limitation des rééducations d'enfants en IEM faute de kinésithérapeutes à Paris.

Les conséquences de cette situation sont une désorganisation des services ainsi que des tensions pour les salariés en poste, et, pour les personnes suivies, la dégradation de la qualité de leurs accompagnements, voire le retour au domicile ou dans leurs familles, quand cela est possible.

Alors que les besoins sont croissants, s'il n'y a pas une prise de conscience rapide par les pouvoirs publics et des mesures conséquentes, le risque est de voir s'amplifier à la fois ces suppressions ou diminutions d'activité ainsi que la dégradation globale des conditions d'accompagnement.

**Les acteurs associatifs ne peuvent porter à eux seuls la responsabilité de ruptures d'accompagnement ou d'un suivi dégradé** alors qu'ils exercent des missions publiques pour le compte des départements et de l'État.

*Des difficultés structurelles anciennes...*

Les raisons du manque d'attractivité de ces métiers sont connues : des restrictions budgétaires, la suppression ou le manque de financement pour les stagiaires ou alternants, une évolution des publics aux besoins croissants sans augmentation en regard des taux d'encadrement, des conditions et une qualité de vie au travail de ce fait dégradées, un secteur en manque de juste considération.

A cela, s'ajoute un élément bien évidemment déterminant : les conventions collectives qui ne permettent pas de rémunérer correctement des personnes diplômées et qualifiées. Les coefficients de ces conventions collectives débutent encore aujourd'hui en deçà du SMIC. Et des professionnels de niveau Bac+3 comme les éducateurs/trices spécialisé.e.s ou les infirmiers/ières perçoivent un salaire mensuel de 1810 € brut en début de carrière, soit à peine 250 € de plus que le SMIC.

Ces faibles niveaux de rémunérations entraînent **des difficultés accrues de recrutement en Île-de-France** eu égard au coût de la vie, notamment pour le logement, et à l'impact des durées et moyens de transport dans l'articulation entre vie professionnelle et vie privée.

### *...auxquelles s'ajoutent des causes nouvelles aux conséquences immédiates*

A cette situation se sont ajoutés les impacts de la crise sanitaire. Ainsi, les primes COVID et les revalorisations inégales, à métiers équivalents, selon le secteur d'activité ou l'autorité de tarification de référence, sont venues bouleverser le fragile équilibre en ressources humaines de nombreux établissements. En effet, ces 183 euros ne peuvent être versés que par des établissements dont les ressources propres et le modèle économique le permettent.

La pénibilité accrue du travail dans cette période de tension extrême, pour des professionnels tiraillés entre une reconnaissance publique avec des applaudissements aux fenêtres à 20h et une insuffisante reconnaissance institutionnelle a modifié le projet de vie professionnelle de nombreux salariés qui partent en régions, réduisent leur temps de travail ou encore interrompent leur carrière.

### *Il est temps de passer des constats aux actions urgentes*

Ce ne sont plus quelques activités qui sont en tension : aujourd'hui, **tous les métiers sont touchés**, quel que soit le secteur social, médico-social ou sanitaire. Compte tenu des durées de formation nécessaires de ces professionnels, si la baisse constatée des entrées en formation se poursuit, voire s'accroît les prochaines années, nous risquons de ne plus être en capacité de remplir nos missions de soins, d'accueil, d'accompagnement, d'insertion et de protection des publics vulnérables.

### **Nous lançons une alerte solennelle : la solidarité est en danger en Île-de-France.**

Cette situation n'est pas acceptable. C'est pourquoi le Conseil d'administration de l'Uriopss Île-de-France et les associations des solidarités et de la santé qui en sont membres :

- Pressent les autorités responsables de trouver à court terme des solutions viables à proposer aux familles et aux personnes directement concernées dont le quotidien ne peut plus être assuré ;
- Demandent fortement que les pouvoirs publics prennent la mesure de cette situation. Dans leurs responsabilités respectives, l'État, la Région et les départements doivent conduire une démarche commune et cohérente sur tout le territoire francilien, associant les acteurs de terrain ;
- S'engagent à accroître la mobilisation afin d'obtenir la reconnaissance et la revalorisation des métiers de nos secteurs ainsi qu'une égalité de traitement entre les organismes qui exercent une mission d'utilité publique.

Ainsi, concrètement, des *Assises régionales pour l'emploi francilien des solidarités* pourraient être organisées avant la fin de l'année afin d'aborder :

- La revalorisation des salaires, leur prise en compte dans les dotations et leur parfaite égalité à métier équivalent quel que soit l'établissement ou les financeurs, dans les secteurs des solidarités et de la santé ;
- La mise en place d'un mécanisme de compensation des spécificités régionales en termes de coût de la vie, avec par exemple le recours à un coefficient régional pour l'attribution des dotations et établissements et services ;

- Le déploiement de larges campagnes de valorisation des parcours de formation et de soutien des organismes de formation aux métiers des solidarités pour en renforcer l'attractivité ;
- La prise en compte dans les dotations des établissements et services des indemnités de stage et la rémunération des alternants afin de permettre aux jeunes professionnels d'acquérir de l'expérience et de construire un projet professionnel viable.

**Le Conseil d'administration de l'Uriopss appelle l'ensemble des associations de la santé et des solidarités à participer à la journée nationale de mobilisation du 6 octobre.** En Île-de-France, ce même jour, notre **Journée de rentrée sociale sera l'occasion d'exprimer la réalité de la situation et de faire part de nos propositions**, en présence de nombreux professionnels, d'experts et de représentants de l'État, de la Région et de départements.

### Signataires le 21 septembre 2021

Monsieur Daniel GOLDBERG

Personne qualifiée - Président de l'Uriopss Île-de-France



Monsieur Alain BEUZELIN

Administrateur ARPAVIE



Monsieur Jean-Luc COUSINEAU

Directeur de Cordia – Vice-président de l'Uriopss Île-de-France



Madame Rose-Aimée DEQUIDT

Directrice de projets de la Fondation Apprentis d'Auteuil Île-de-France



Monsieur Laurent DUPOND

Directeur Général de l'AVVEJ



Monsieur Gaël ESCAFFRE

Directeur Général de l'ESSOR - Trésorier de l'Uriopss Île-de-France



Madame Anne FABRÈGUE	Directrice générale du groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon – Trésorière adjointe de l'Uriopss Île-de-France	
Madame Isabelle GRÉMY	Administratrice de l'Uriopss Île-de-France	
Monsieur Jean-François HAVRENG	Directeur scientifique et médical des Papillons Blancs de la Colline, Président de l'Association Vivre, Président de l'Association Nationale des Hôpitaux de Jour associatifs	
Monsieur Alain LECERF	Personne qualifiée - Secrétaire de l'Uriopss Île-de-France	
Monsieur Manuel PÉLISSÉ	Directeur Général de l'Institut Parmentier, IRTS Paris Ile-de-France	
Madame Sophie PÉRON	Directrice générale du Moulin Vert	
Madame Nelly PROVOST	Trésorière d'Entraide Union	
Monsieur Jean-Robert REBMEISTER	Président de l'AFASER	
Monsieur André SCHILTE	Personne qualifiée	

Monsieur Alberto SERRANO

Directeur régional Ile-de-France de la Croix  
Rouge Française



Madame Patricia SITRUK

Directrice de l'Œuvre de Secours aux Enfants  
– Vice-Présidente de l'Uriopss Île-de-France



Madame Brigitte VIGROUX

Conseillère du Président de la Société  
Philanthropique – Vice-Présidente de  
l'Uriopss Île-de-France



Madame Fabienne ZELLNER

Directrice Générale de la Sauvegarde de  
l'Adolescence Paris

